

## ÉCHELLE D'ÉVALUATION DES RISQUES DE VIOLENCE DE LA PSHSA

Cote de probabilité	Définition
Très probable	Fréquence d'environ 75 à 100 % durant la prochaine année
Probable	Fréquence de 25 à 75 % durant la prochaine année
Peu probable	Fréquence de 10 à 25 % durant la prochaine année
Très improbable	Fréquence de moins de 10 % durant la prochaine année
Indice des conséquences	Description
<b>Catastrophiques</b>	<b>Préjudice très grave</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Blessure mortelle, ou maladie ou blessure grave invalidante (entraînant une déficience permanente)</li> <li>Danger imminent ou menace à la vie [prise d'otage (code mauve), alerte à la bombe (code noir), armes]</li> <li>Signes de violence horizontale où plus de 50 % du personnel a porté plainte (c'est-à-dire des griefs; des incidents documentés, un taux d'absentéisme élevé)</li> <li>Violence familiale – décès ou menace imminente à la vie en milieu de travail</li> </ul>
<b>Critiques</b>	<b>Préjudice très élevé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Blessure physique ou psychologique entraînant une perte de temps de plus de cinq jours</li> <li>Comportement menaçant d'un agresseur externe</li> <li>Signes de violence horizontale où de 25 à 50 % du personnel a soulevé des préoccupations (c'est-à-dire des griefs, des incidents signalés verbalement, des incidents documentés, un taux d'absentéisme élevé)</li> <li>Violence familiale entraînant une blessure physique ou psychologique en milieu de travail</li> </ul>
<b>Graves</b>	<b>Préjudice modéré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Blessure physique ou psychologique entraînant une perte de temps d'un à cinq jours, une aide médicale ou les premiers soins</li> <li>Incident entraînant des dommages moyens aux biens et à l'équipement (fenêtres fracassées, vol, introduction par effraction)</li> <li>Signes de violence horizontale où de 10 à 25 % du personnel a soulevé des préoccupations (c'est-à-dire des griefs, des incidents signalés verbalement, des incidents documentés, un taux d'absentéisme élevé)</li> <li>Violence familiale – l'agresseur a menacé la sécurité de quelqu'un dans le milieu de travail (cybermédia, appels téléphoniques, présence sur les lieux)</li> </ul>
<b>Mineures</b>	<b>Préjudice léger</b> – danger observé mais n'ayant causé aucun préjudice <ul style="list-style-type: none"> <li>Preuve de dommages matériels minimes (graffitis, dégradation)</li> <li>Signes de violence horizontale où moins de 10 % du personnel a soulevé des préoccupations (c'est-à-dire des griefs, des incidents signalés verbalement, des incidents documentés, un taux d'absentéisme élevé)</li> <li>Violence familiale – plaintes ou observations informelles</li> </ul>

Adapté du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, 2009 (d'après le guide *Occupational Health and Safety Management Systems* : British Standards, BS 8800, BSI 2004; du document *Managing Safety the Systems Way : Implementing OHSAS 18001*, BS 8800 – BSI 2004 utilisé, et de *Safety Risk Management Procedures* de l'Université de Western Australia.)

## GRILLE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Indice des conséquences	Cote de probabilité			
	Très probable	Probable	Improbable	Très improbable
Catastrophiques	Risque élevé	Risque élevé	Risque modéré	Risque faible
Critiques	Risque élevé	Risque élevé	Risque modéré	Risque faible
Graves	Risque modéré	Risque modéré	Risque modéré	Risque très faible
Minimes	Risque faible	Risque faible	Risque très faible	Risque très faible

## TYPES DE VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

- Type I Agresseur externe
- Type II Client
- Type III Lien avec l'employé
- Type IV Relation personnelle